



Communiqué de Presse

TWO SIDES dénonce les allégations environnementales infondées de la société ARMEN PAPER, importatrice de la « Feuille de Pierre », et le dénigrement du papier véritable

31 Août, Paris, France – La société ARMEN PAPER commercialise, sous le nom de « Feuille de Pierre » un support d'impression composé de 80 % poudre de pierre, matériau pondéreux issu de l'exploitation de carrières, et de 20% de PEHD, résine plastique couramment utilisée dans le secteur de l'emballage. Cette société, qui importe ce produit depuis Taïwan, en assure la promotion **au moyen d'arguments environnementaux qui ne respectent aucune norme applicable en matière de communication et de marketing responsable**. En particulier :

- ARMEN PAPER présente la « Feuille de pierre » au moyen d'affirmations générales, vagues ou fausses, laissant entendre que ce produit aurait peu voire pas d'impact sur l'environnement, alors que sa production nécessite du pétrole, de l'énergie, des milliers de km de transports maritime et routier et que ce produit n'est pas recyclable.
- ARMEN PAPER établit une comparaison avec le papier produit à partir de fibre de cellulose en présentant des informations fausses, non documentées ou inadaptée au contexte français.
- ARMEN PAPER prétend que la « Feuille de Pierre » est photodégradable, car sa fraction plastique serait « absorbée par l'atmosphère sans effets nocifs ». Bien au contraire, la fraction plastique contenue dans la « Feuille de pierre » se dégradera à l'air libre en une multitude de micro-fractions qui persisteront durablement dans l'environnement. 1 tonne de papier pierre utilise autant de polyéthylène que 40 000 sacs plastiques !
- ARMEN PAPER revendique que la « Feuille de Pierre » est 100% recyclable et à l'infini, sur la base de certifications de complaisance. Il n'existe à ce jour pas de système de collecte ou de recyclage effectifs de ce produit, critères indispensables à la recyclabilité. Bien au contraire, en l'assimilant à du papier et sans information spécifique, le citoyen qui l'aura reçu sera amené à l'orienter vers la filière papetière où la poudre de pierre et le plastique perturberont dramatiquement les procédés de recyclage.

TWO SIDES est une organisation mondiale qui dénonce les idées reçues et informe sur la performance environnementale du papier comme support d'information responsable.

Notre organisation réunit les acteurs de la chaîne graphique (imprimeurs, distributeurs, éditeurs, producteurs...) qui, **conscients des enjeux et des risques d'une communication environnementale infondée, sont particulièrement attentifs à ce que toute allégation environnementale concernant le support imprimé respecte les réglementations, normes et bonnes pratiques existantes, et s'appuie sur des données justes et documentées.**

Après avoir tenté de contacter ARMEN PAPER à plusieurs reprises, et sans réponse de sa part, Two Sides constate que la société a maintenu et développé sur ses différents supports de communication et de promotion¹ des allégations fausses ou non documentées, dont le détail est présenté ci-dessous, malgré les informations que nous lui avons transmises.

En ignorant nos demandes et n'apportant aucune réponse à nos courriers informant ARMEN PAPER des abus de sa communication environnementale, la société, qui fait du développement durable un point essentiel de son argumentaire commercial, ignore par là-même la première règle applicable dans ce domaine, qui est d'assurer le dialogue avec ses parties prenantes.

TWO SIDES regrette cette attitude et dénonce les informations fausses ou non documentées communiquées par ARMEN PAPER sur la performance environnementale de son produit et le dénigrement du papier véritable. Ce produit a fait l'objet d'une attention soutenue ces derniers mois de la part de différents médias. Le présent communiqué de presse reprend donc les principaux éléments contestables mis en avant par ARMEN PAPER, afin d'informer les médias généralistes ou spécialisés qui sont amenés à présenter le produit « Feuille de Pierre ».

Sur le cadre général des allégations ayant trait au développement durable

La **Norme ISO 14021** sur les marquages et déclarations environnementales, tout comme les recommandations et guides de bonnes pratiques de l'ADEME, de l'ARPP et du gouvernement interdisent les allégations « vagues ou imprécises », ou suggérant « qu'un produit est bénéfique ou inoffensif du point de vue de l'environnement ».

Or ARMEN PAPER prétend que les caractéristiques de la « Feuille de Pierre », « s'inscrivent totalement dans une démarche environnementale en minimisant ou éliminant de nombreux problèmes environnementaux et durables associés au papier pulpeux », que la « Feuille de Pierre », « ne pollue pas l'air, les rivières et les réserves d'eau potable avec des produits chimiques nocifs », que grâce à ses sacs « désormais, le shopping sera compatible avec l'économie circulaire », ou encore que la « Feuille de Pierre », « présente des caractéristiques environnementales uniques ». Autant d'allégations vagues, de promesses non démontrables, ou reposant sur des informations fausses.

Sur la présentation des impacts environnementaux et les allégations comparatives

La norme ISO 14044:2006, les guides précédemment évoqués, ou encore le Conseil National de l'Emballage indiquent qu'il est indispensable de présenter des chiffres d'impacts environnementaux reposant sur des données sérieuses, objectives, identifiées et vérifiables. Les comparaisons doivent être faites dans les règles de l'art, sur des bases comparables (grammages et usage équivalents), à partir d'études montrant que « l'ensemble des impacts étudiés varient dans le même sens de façon significative ».

¹ Sur son site internet <https://www.feuilledepierre.fr/caracteristiques/>, une toute récente plateforme internet d'impression à la demande <https://www.mineral-print.fr/>, sur son compte twitter https://twitter.com/FP_Officiel et dans plusieurs prises de paroles dans les médias nationaux et régionaux.

De manière générale, ARMEN PAPER ne fournit aucune source précise indiquant l'origine des chiffres qu'elle met en avant à l'appui de sa communication. Sa communication retient de manière opportuniste un faible nombre d'impacts environnementaux (consommation d'eau, émissions de gaz à effet de serre) évitant de réaliser un bilan environnemental sérieux. Elle a recours à des unités incompréhensibles ou qui ne sont pas utilisées en France (« gallons », « Kg d'émissions atmosphériques éliminées », « BTU », « flux de catégorie 2 »).

ARMEN PAPER déclare à diverses reprises que la « Feuille de Pierre » présente des avantages environnementaux vis-à-vis du papier produit à partir de cellulose, car la « Feuille de Pierre » ne nécessiterait « ni arbres, ni eau, ni produits chimiques », alors que la production d'une tonne de papier nécessiterait de « couper 20 arbres et consommer 60 000 litres d'eau », et que « la vaste récolte des arbres a un impact profond sur le changement climatique mondial ».

Les allégations concernant la production papetière et l'exploitation forestière sont fausses : la production de papier repose en France à 60% sur l'utilisation de bois issus de forêts gérées durablement, et à 40% de matière recyclée issue de l'économie circulaire. Le bois utilisé dans l'industrie papetière est issu soit de coupes nécessaires à l'entretien des forêts, soit de chutes de production du secteur du sciage. En Europe la surface forestière est en croissance, en donnant pas lieu à « de vastes récoltes ». Le chiffre de consommation d'eau est non documenté et erroné. A l'inverse, la pierre est un matériau pondéreux issu de carrières dont l'existence suppose la destruction de tout couvert végétal et la « Feuille de pierre » comporte 20 % de résine plastique issue de la pétrochimie. Elle est en outre importée à ce jour de Taïwan.

Sur l'origine des matière premières

La « Feuille de pierre » est composée de carbonate de calcium, pour lequel ARMEN PAPER revendique l'utilisation de sous-produits d'exploitation de carrières, avec l'objectif de développer une filière de production locale qui n'existe pas aujourd'hui. Il a été rappelé ci-dessus que pour réaliser une comparaison environnementale pertinente, la fibre de cellulose devait être considérée de manière cohérente, c'est-à-dire également comme un sous-produit de l'exploitation forestière ou de l'industrie du sciage ou comme issue du recyclage.

En outre, la production de papier graphique s'est élevée à 2,5 Mtonnes en France en 2017. La production de carbonate de calcium s'est élevée pour sa part à 2,3 Mtonnes selon les statistiques de l'UNICEM. Si ARMEN PAPER souhaite faire de la « Feuille de pierre » une alternative locale significative pour la production de papier graphique, il est bien évident que le seul usage de sous-produits d'exploitation de carrière ne pourra suffire et que la production de « Feuille de pierre » deviendrait alors un débouché à part entière de la production de minéraux, ne permettant plus à ARMEN PAPER d'en ignorer les impacts environnementaux.

Sur la recyclabilité

La Norme ISO 14021 oblige à ce que la mention recyclable ne soit utilisée que s'il existe des « systèmes de collecte, de tri et d'approvisionnement pour transférer les matériaux de la source vers l'installation de recyclage », si des « installation de recyclage sont disponibles pour traiter les matériaux collectés » et que le produit est « effectivement collecté et recyclé ». Ainsi on ne peut évoquer la recyclabilité sur la seule base d'études théoriques ou de conditions de laboratoire.

Or ARMEN PAPER revendique que la « Feuille de Pierre » est 100% recyclable et à l'infini. Elle a pour cela recours opportunément à des certifications peu répandues qui ne sont pas reconnues par les normes de référence et les réglementations. La certification Cradle to Cradle considère notamment comme recyclable un matériau qui peut être recyclé « quelque part dans le monde, au moins à l'échelle pilote, selon un scénario présumé par le candidat, indépendamment de sa faisabilité ou sa mise en œuvre effective. » Two Sides considère qu'une information donnée sur la recyclabilité « indépendamment de sa faisabilité ou sa mise en œuvre effective » ne constitue pas une garantie suffisante, et sera de nature à entraîner la défiance du consommateur sur la réalité des efforts en matière de recyclage engagés par de nombreux acteurs.

Il n'existe à ce jour pas de système de collecte ou de recyclage effectifs de ce produit, qui ne peut donc être considéré comme recyclable, sauf à tromper le consommateur. Bien au contraire, en l'assimilant à du papier et sans aucun marquage spécifique, le citoyen qui l'aura reçu sans information particulière sera amené à l'orienter vers la filière papetière où la poudre de pierre et le plastique perturberont dramatiquement les procédés de recyclage, contrairement à ce que ARMEN PAPER avance (« Si la Feuille de Pierre, pénètre par inadvertance dans le flux de recyclage du papier, elle sera séparée et détournée vers le flux de catégorie 2 » - allégation qui ne correspond à aucune réalité du procédé de production de papier). En outre le PEHD n'est pas recyclable à l'infini, impliquant que la « Feuille de Pierre » ne peut pas l'être elle-même.

Sur certaines allégations spécifiques

Les allégations spécifiques concernant la consommation d'eau, l'absence de produits chimiques etc. doivent être étayées et vérifiables, et la documentation scientifique ou technique correspondante identifiée. Notamment la norme ISO 14021 précise à son article 6.5.3 « les informations devant être documentées et conservées » à l'appui de telles allégations. ARMEN PAPER ne fournit aucune information précise à l'appui de ses allégations.

Enfin, ARMEN PAPER prétend que la « Feuille de Pierre » est photodégradable, car sa fraction plastique « est absorbée par l'atmosphère sans effets nocifs ». ARMEN PAPER ne donne aucune précision quant à la composition spécifique du PEHD qui le rendrait photodégradable. A notre connaissance, le PEHD ne possède pas cette propriété, sauf à utiliser des additifs permettant son oxo-fragmentation, récemment interdits en France pour les sacs plastiques. Exposé à la lumière, le PEHD va bien au contraire se dégrader au bout de nombreuses années en une multitude de micro-fractions plastiques qui persisteront durablement dans l'environnement. Comportant 20% de polyéthylène, 1 tonne de papier pierre équivaut à 40 000 sacs plastiques !

A propos de TWO SIDES

L'association TWO SIDES fournit des informations fiables et documentées contre les idées reçues et les allégations trompeuses visant le papier et l'environnement. Two Sides s'adresse au grand public, aux institutionnels, aux publics scolaires et aux organisations non-gouvernementales. TWO SIDES est aujourd'hui présent dans plus de 20 pays, e Europe, Amérique du Nord et du Sud, Afrique, et Océanie.